



Raetzo Tina, Berset Alexandre

Etat des lieux et préservation du nase (*Chondrostoma nasus*) ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 28.02.24

Transmission au CE : *28.02.24

Dépôt

Le nase, ou hotu (*Chondrostoma nasus*) est une espèce de poisson endémique du bassin versant du Rhin, considérée en Suisse comme étant en danger critique d'extinction¹. Autrefois très répandue dans les grands cours d'eau du Canton de Fribourg (Sarine, Singine, Glâne, Trême, Broye, Petite Glâne), cette espèce a aujourd'hui disparu de la plupart de ces rivières et ne subsiste supposément plus que dans la Petite Sarine, où quelques individus sont encore régulièrement observés. Après deux études mandatées au début des années 2000 pour connaître l'état des lieux des populations de nases dans le canton, les possibilités pour les préserver et les meilleurs moyens d'en effectuer le suivi^{2,3}, l'Etat de Fribourg ne semble pas avoir entrepris de démarches conséquentes pour tenter d'en enrayer la disparition. Cela malgré les projections alarmantes du bureau WFN (2000) prévoyant l'extinction de la dernière population de nases du canton pour le milieu du siècle. Une étude mandatée en 2011 pour l'assainissement du débit résiduel de la Petite Sarine en aval du barrage de Rossens a documenté l'évolution dramatique des effectifs de nases dans ce cours d'eau et émis des recommandations pour améliorer les conditions environnementales y régnant⁴. Seule une partie de ces mesures ont été mises en place et n'ont apparemment pas suffi à permettre un retour ou une stabilisation de la population de nases dans la Sarine. Il en va sans dire qu'améliorer le milieu de vie du nase aurait un effet en cascade sur d'autres espèces aquatiques.

Au vu du niveau de menace pesant sur le nase en Suisse, de la responsabilité élevée de notre pays et notre canton pour la préservation de cette espèce revêtant une importance biologique, historique et culturelle particulière pour la région fribourgeoise, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance de l'état des populations de nases (effectifs, localisation) dans le Canton de Fribourg ?
 - a. Si oui, ces connaissances sont-elles comparées aux projections effectuées en 2000 par le bureau WFN et permettent-elles d'évaluer les mesures de conservation à prendre ?
 - b. Si non, le Conseil d'Etat entend-il mettre en place un monitoring du nase dans la Petite Sarine ou dans le Canton de Fribourg ?
2. Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de sauver la population de nases de la Petite Sarine de l'extinction ? Si oui, par quels moyens ?

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

¹ OFEV / CSCF (éd.) 2022 : Liste rouge des poissons et des cyclostomes. Espèces menacées en Suisse. Office fédéral de l'environnement (OFEV) ; info fauna (CSCF). Édition actualisée 2022. L'environnement pratique n° 2217 : 39 p

² Kirchhofer A., Breitenstein M. (2000) : Conservation du nase (*Chondrostoma nasus*) dans les cantons de Fribourg et de Vaud. WFN – Wasser Fisch Natur AG, Gümmenen. 37p.

³ Kirchhofer A., Breitenstein M. (2004) : Concept de monitoring du nase dans la Petite Sarine (FR). WFN – Wasser Fisch Natur AG, Gümmenen. 27p.

⁴ WFN, Pronat. (2011) : Monitoring de la petite Sarine : Influence des débits résiduels sur le nase (*Chondrostoma nasus*). WFN – Wasser Fisch Natur AG, Gümmenen ; Pronat SA, Schmiten. 24p.